

**PV de l'Assemblée Générale de L'AIPTLF
tenue le mardi 12 juillet 2016 à Bruxelles**

1. Point sur les Congrès 2014-2020

a. Congrès Florence 2014

Claude Lemoine, qui a largement participé à l'ensemble de l'organisation du Congrès 2014, présente le retour du congrès de Florence (tenu en août 2014).

Le congrès comptait 328 participants.

- Total recettes : 106 100,50 €
- Total dépenses : 100 586,23 €
- Balance : 5 514,27 €

Le congrès est bénéficiaire.

Quatre ouvrages issus de communications présentées au congrès de Florence ont été publiés au début de cette année. Claude Lemoine remercie Pierre Salengros pour son aide dans l'édition de ces ouvrages. L'AIPTLF est coéditeur avec L'Harmattan de ces ouvrages. Comme cela était prévu, un exemplaire-papier a été envoyé à chacun des premiers auteurs d'un chapitre d'ouvrage et l'ensemble des membres inscrits au congrès de Florence recevront bientôt tous ces ouvrages d'actes sous une forme numérique.

Anne-Marie Vonthron informe les membres de l'AG du décès brutal durant l'été 2015 du Professeur Vincenzo Majer qui avait présidé le Congrès de Florence. L'AIPTLF rend hommage à son engagement dans la communauté francophile en psychologie du travail, Claude Lemoine était présent et a représenté l'association lors de la cérémonie à la mémoire du Professeur Majer qui a eu lieu à l'Université de Florence.

b. Congrès de Bruxelles 2016

Anne-Marie Vonthron, souligne que le groupe de travail AIPTLF, dédié à l'appui pour l'organisation du congrès de Bruxelles (constitué lors du CA de 2014) a bien fonctionné et a participé à plusieurs des réunions bruxelloises de mise en place du Congrès 2016. Elle remercie les responsables des comités scientifiques et d'organisation du Congrès AIPTLF 2016 qui est en cours aujourd'hui pour les nombreux échanges qui ont eu lieu depuis 2015 avec les membres de ce groupe de travail AIPTLF.

La Présidente du Congrès de Bruxelles, Cécile van de Leemput indique qu'il y a environ 400 participants inscrits qui devraient être présents actuellement au congrès dont 47% de Français, 25% de Canadiens, 12% de Belges et en proportions plus réduites d'autres pays des divers continents. Il faut souligner que la tendance amorcée lors des précédents congrès se poursuit avec des communications soumises en grand nombre par des Doctorants (plus de la moitié de celles reçues).

Plus de 280 propositions, dont 30 symposiums ont été soumis. 187 communications orales individuelles, 34 communications écrites (poster), 29 symposiums (dont un reconverti en communications orales individuelles) ont été acceptés.

Cécile van de Leemput souligne que le prix d'inscription au congrès est un frein à la participation. Claude Lemoine indique qu'il est important d'insister sur l'originalité des congrès AIPTLF. Il ne s'agit pas de congrès commerciaux, ce qui demande l'implication de nombreux bénévoles, pour autant un certain nombre de coûts restent incompressibles pour mettre en place des congrès de qualité et assurer l'équilibre entre dépenses et entrées financières. Pour mémoire, les 2 derniers congrès (Lyon 2012 et Florence 2014) sont à peine bénéficiaires.

Cécile van de Leemput présente les différentes innovations du Congrès de Bruxelles :

- Création d'un site web open source plus attractif que la plateforme précédente du Congrès de Florence. Le fait qu'il s'agisse d'un site web open source le rend réutilisable par l'association.
- Livre de résumés des communications sous format électronique et non plus sous format papier.

Les facturations ont été gérées par le service de facturation de l'ULB.

c. Congrès de Bordeaux 2018

Ce congrès sera présidé par Adalgisa Battistelli. La présidence du comité scientifique sera assurée par Sonia Laberon, Christine Lagabriele et Dirk Steiner. La présidence du comité d'organisation sera assurée par Vincent Angel et Jacques Pouyaud.

Le congrès se déroulera au centre-ville de Bordeaux, dans les locaux où se trouve la Faculté de Psychologie, du 9 au 12 juillet 2018.

Vote : accord à l'unanimité

d. Congrès 2020

L'Université Paris Ouest-Nanterre est candidate pour l'organisation du Congrès 2020.

Vote : accord à l'unanimité

2. Publications de l'AIPTLF

a. Revue PTO

La présidente explique les deux changements majeurs : la revue PTO est depuis janvier 2016 gérée avec l'éditeur Elsevier et la soumission est devenue entièrement électronique.

La revue est désireuse de recevoir davantage de soumissions de manuscrits car le changement de fonctionnement de la procédure de soumission a nécessairement eu des répercussions en début 2016, un appel à soumission sera fait lors du congrès (en AG et grâce au flyer disponible dans le sac du congressiste). La revue cherche également des experts. L'objectif de la revue est de réintégrer des classements internationaux. PTO a introduit des demandes de référencement et espère ainsi récupérer son impact factor et son retour dans le classement Scimago.

Le Professeur Christian Vandenberghe est Rédacteur en Chef de la revue depuis janvier 2016 en remplacement de Jean-Luc Bernaud qui est devenu, selon son souhait et afin

d'assurer la transition, Rédacteur en Chef-Adjoint. La Présidente remercie Jean-Luc Bernaud au nom de la communauté AIPTLF pour son investissement et la disponibilité qu'il a mise au service de la revue pendant de nombreuses années dans sa responsabilité de Rédacteur en Chef.

b. Collection L'Harmattan sous l'égide de l'AIPTLF

La collection s'est enrichie d'un certain nombre d'ouvrages dans les deux dernières années. Actuellement elle compte 31 ouvrages. Il faut solliciter plus largement nos collègues pour qu'ils présentent leurs projets d'ouvrages dans notre collection L'Harmattan. La présidente remercie Bernard Gangloff pour son travail qui va se poursuivre comme Directeur de la Collection « Psychologie du travail et ressources humaines » et précise qu'il convient de lui adresser vos projets d'ouvrages via son adresse universitaire : bernard.gangloff@univ-rouen.fr.

3. Communication AIPTLF interne et externe

a. Création d'un nouveau site de l'AIPTLF

Un groupe de travail composé de plusieurs membres du CA (Anne-Marie Vonthron, Sabine Pohl, Pierre Henri François et Patrick Gilbert) était en charge de la création et de la gestion d'un site web propre à l'AIPTLF. Le projet du site propre à l'AIPTLF est en cours de finalisation et le site sera accessible en ligne d'ici fin 2016.

Ce site comprendra notamment un espace réservé aux adhérents, accessible avec un login qui leur sera transmis.

Un annuaire des adhérents figurera sur le site, indiquant les coordonnées de contact de chaque adhérent sauf pour ceux qui informeront de leur souhait de ne pas y figurer.

b. communication interne

Les membres du Bureau de l'Association se sont réunis de façon périodique depuis 2015 et envisagent de maintenir un lien régulier d'échanges au sein du CA et d'informations des membres. Un lien permanent sera assuré via le site AIPTLF prochainement en ligne.

4. Bilan financier

Patrick Gilbert, Trésorier de l'AIPTLF, présente le bilan financier arrêté à mai 2016 de l'association et de la revue.

Plusieurs comptes AIPTLF ont été ouverts début 2015 (mars) sur Paris, ce qui est plus simple pour que la Présidente et le Trésorier puissent se rendre à l'agence bancaire et Claude Lemoine a effectué des transferts des anciens comptes (qui étaient domiciliés à Mont-Saint-Aignan et Marcq-en-Baroeul) vers ces nouveaux comptes parisiens et procède aussi à la clôture des anciens comptes.

Il y a un Compte chèque Revue PTO, un Compte chèque Congrès, un Livret A.

Après avoir réalisé une présentation détaillée des mouvements sur ces différents comptes, Patrick Gilbert indique l'état financier actuel : le solde total des 3 comptes AIPTLF BNP Paribas Paris à fin mai 2016 est de 152 900,49 €.

Approbation des comptes à l'unanimité

La Présidente remercie Claude Lemoine d'avoir permis de créer ce fonds de trésorerie sécurisant pour le bon fonctionnement de l'association. Il est en effet possible grâce à ce fonds de trésorerie :

- de faire face au passage à une édition par Elsevier de la Revue PTO,
- d'avancer les fonds nécessaires à la mise en place des congrès avant que des rentrées d'argent n'aient encore eu lieu (certaines dépenses sont à faire avant de recevoir les premiers règlements des inscriptions comme l'installation d'un site dédié au congrès par exemple ainsi que des avances à certains fournisseurs),

et aussi de garantir que l'association pourrait assumer un coup dur en cas d'impondérables qui obligeraient à annuler tardivement un congrès alors même que la plupart des frais sont déjà engagés (pour mémoire, le coût des dépenses à engager pour la tenue d'un congrès est a minima de 100 000 euros, coût auquel l'AIPTLF devrait faire face si un congrès devait être annulé juste avant sa tenue).

5. Informations Diverses

Michel Sylin souligne qu'il y a eu de l'absentéisme lors du congrès par rapport aux inscrits communicants attendus. Catherine Hellemans propose de ne pas permettre à ceux qui n'ont pas présenté leur communication de soumettre un texte long. Cette proposition recueille un accord unanime.

Cecile van de Leemput précise que le coût de réinvestissement pour adapter le site du congrès de Bruxelles à un prochain congrès est de 3000 euros.

Procès-verbal rédigé par Sabine Pohl, Secrétaire Général de l'AIPTLF.